

Les petits frères des Pauvres et l'Unapei dénoncent une réforme injuste qui pénalise les personnes les plus vulnérables

Les petits frères des Pauvres et l'Unapei dénoncent une mesure gouvernementale qui pénalise les bénéficiaires d'une mesure de protection juridique (tutelle et curatelle). La réforme applicable depuis le 1^{er} septembre (décret du 31 août)¹ a pour conséquence l'augmentation des frais à la charge des personnes, destinés à financer leur accompagnement.

Cette réforme pénalise les personnes vulnérables, aux conditions de vie déjà difficiles. Comme l'ont d'ailleurs souligné les rapporteurs spéciaux du Sénat, elle est socialement injuste puisque la moitié des personnes faisant l'objet d'une mesure de protection juridique vit en dessous du seuil de pauvreté². Les petits frères des Pauvres et l'Unapei rappellent par ailleurs que la protection juridique des personnes vulnérables est, selon la loi, « un devoir des familles et de la collectivité publique ».

« C'est une aberration humaine et économique. Le gouvernement fragilise les personnes vulnérables et leur bon accompagnement en ne donnant pas les moyens nécessaires aux professionnels d'accomplir leur mission » a déclaré Luc Gateau, président de l'Unapei

Il est regrettable que le gouvernement ne se contente que d'ajustements comptables³ alors que la Cour des Comptes pointait en 2016⁴ les failles d'un système à bout de souffle et l'urgence de réformes organisationnelles et structurelles, afin de piloter une vraie politique publique de protection juridique des majeurs.

Pour Alain Villez, président des petits frères des Pauvres *« cette nouvelle mesure s'ajoute à celles de ces derniers mois qui participent d'une précarisation renforcée des personnes âgées qui disposent déjà de revenus très modestes : baisse des APL en 2017, non revalorisation cette année, hausse morcelée du minimum vieillesse »*.

Il y a urgence. Les petits frères des Pauvres et l'Unapei demandent aux pouvoirs publics de renoncer à cette mesure et d'enfin garantir des financements à la hauteur des besoins d'accompagnement des plus vulnérables.

Contacts presse

Les petits frères de Pauvres : Isabelle Sénécal 01 49 23 14 49/07 71 91 59 29 isabelle.senecal@petitsfreresdespauvres.fr

Unapei : Anne-Charlotte Chéron 01 44 85 50 83 – 06 69 11 11 75 a-c.cheron@unapei.org

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037359525&dateTexte=&categorieLien=id>

² ANCREAI 2016, « Etude relative à la population des majeurs protégés »

³ « Cette réforme vise à dégager un rendement supplémentaire (36 M€ en année pleine pour la mise en œuvre de cette politique) permettant de financer une progression des budgets des services plus conforme à l'évolution des besoins du secteur » Réponse du Ministère des solidarités et de la santé à Question écrite n° 05493 de Mme Maryvonne Blondin, sénatrice du Finistère, publiée dans le JO Sénat du 30/08/2018

⁴ « La protection juridique des majeurs, Une réforme ambitieuse, une mise en œuvre défailante » Cour des Comptes, septembre 2016

A propos des petits frères des Pauvres

Fondés en 1946, les petits frères des Pauvres représentent aujourd'hui en France un réseau de plus de 600 salariés et de 12 000 bénévoles sur 250 lieux d'action. C'est l'association la plus importante, avec sa Fondation et ses établissements, spécialisée sur les problématiques de l'isolement des personnes âgées.

Forts de leur expérience depuis plus de 70 ans, les petits frères des Pauvres incitent la société à changer de regard sur la vieillesse, témoignent des situations inacceptables et alertent les pouvoirs publics sur la nécessité d'agir pour favoriser une société plus inclusive et plus fraternelle. www.petitsfreresdespauvres.fr

A propos de l'Unapei

Première fédération d'associations française de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées intellectuelles et de leurs familles, l'Unapei milite pour une société inclusive et solidaire. L'Unapei et ses 550 associations membres agissent pour que chaque personne handicapée soit considérée comme un citoyen à part entière et dispose de réponses adaptées à ses souhaits. Elles rassemblent plus de 55 000 familles adhérentes et 71 500 bénévoles et emploient 94 000 professionnels au sein de 3100 établissements et services médico-sociaux qui accompagnent 200 000 personnes handicapées. www.unapei.org